

## Compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2019

**Membres présents :** PILLOUD Claude, SALLAN Jean-Michel, CRETIN Ludovic MICHEL Pierre, BRAND Michèle PROST Georges, EPAILLY Stéphane, JEUNET Mélanie, GRILLET Sabine, SEIBERT Ludovic, SAILLARD Christine, CHENAVAS Andréanne, BOZZONETTI Thierry.

**Excusée :** COLBACK LEITAO Marie-Paule.

**Secrétaire de séance :** SEIBERT Ludovic

\*\*\*\*\*

### 1/ Approbation du compte rendu précédent

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 2/Comptes rendus des commissions et EPCI

- Site nordique : les revenus des ventes des badges de la 1<sup>ère</sup> promotion s'élèvent à environ 8000" .
- Appel d'offre affouage 2020 : Après études des différentes offres, le Conseil Municipal attribue les lots comme suit :

|  |  |                          |
|--|--|--------------------------|
| Société PERRIER                        | Lot 1 : 274 m <sup>3</sup><br>Lot 2 : 189 m <sup>3</sup> | 23 " / m <sup>3</sup>    |
| Société GRANDVAUX                      | Lot 3 : 225 m <sup>3</sup>                               | 23.50 " / m <sup>3</sup> |
| Société GIRARDOT . PROST<br>et GUIDONI | Lot 4 : 225 m <sup>3</sup>                               | 20.20 " / m <sup>3</sup> |

### 3/Approbation du rapport annuel du SIEG

- Syndicat des eaux : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2018 qui indique une hausse normale du prix théorique par ménage utilisant 120 m<sup>3</sup> de eau :
  - 01/10/2017 : 2.79 " le m<sup>3</sup>
  - 01/10/2018 : 2.86 " le m<sup>3</sup>
  - 01/10/2019 : 2.93 " le m<sup>3</sup>

### 4/ Vente de terrains

- **Parcelles lotissement :** 3 personnes sont intéressés pour acheter les lots 3, 7 et 6. La personne intéressée par l'achat du lot n° 6 demande l'achat de 700 m<sup>2</sup> de terrain supplémentaire en zone non constructible. La commune fixe à 10 " / m<sup>2</sup> le tarif de ce terrain.
- La commune décide de faire border 2 parcelles respectivement de 790 m<sup>2</sup> et de 85 m<sup>2</sup> à côté du bâtiment communal. Après discussion, le prix de vente est fixé à 35.50" / m<sup>2</sup> pour la parcelle de 790 m<sup>2</sup> : ce tarif correspond à 43 " le m<sup>2</sup> auxquels on soustrait le coût de la viabilisation d'environ 6000 " qui ne sera pas effectuée par la commune. En sus une friche de 85 m<sup>2</sup> à 1" / m<sup>2</sup> est également vendue pour permettre d'amener les réseaux.

Les réponses à ses offres ou option d'achat sont demandées pour le 15 janvier 2020.

- Une personne cherche un terrain d'une surface de 700 à 800 m<sup>2</sup> hors lotissement, loin des grands axes et des comodités, etc. La commune ne possède aucun terrain correspondant à ces critères mais leur proposera les terrains en vente actuellement.

## **5/ Renouvellement bail INFRACOS**

La convention d'occupation du domaine public dans le clocher de l'église pour les installations de téléphonie mobiles SFR est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 12 ans renouvelable au tarif de 2800 "/an avec une augmentation annuelle de 2%.

## **6/ Convention RAMSARE et achat de parcelles à Ilay**

- ✓ RAMSARE est un label de qualité pour tout ce qui concerne les tourbières de France. Cette convention demande à s'étendre sur le domaine Grandvallière.  
La commune accepte à l'unanimité l'ajout des tourbières des lacs d'Ilay et du Grand Maclu au périmètre de labélisation.
- ✓ Dans le cadre de l'achat des parcelles situées en bordure des lacs, le CEN, après négociation avec les vendeurs, propose à la commune, l'achat des parcelles ZB 25 et ZB 35 pour un montant de 1000" / Ha, environ 840". De plus, il propose également de prier la commune à intégrer au domaine public communal 3 parcelles sans propriétaire connu (ZB 23, ZB 36 et ZB 37). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de ces parcelles et mandate le CEN pour l'enquête préalable à l'intégration des parcelles sans propriétaire connu. Le coût total de ces démarches seront d'environ 2 600" (frais notariés compris) pour une surface totale de 1.518 ha.

## **7/ Admission en non-valeur**

Pour une erreur de paiement de ", cette dette due à la commune de chaux du Dombief est admise en non-valeur car inférieur au seuil de recouvrement.  
Décision votée à l'unanimité

## **8/ Divers tarifs : taxe assainissement Æ Plaque columbarium Æ Déneigement**

- Tarif de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - 40" part fixe annuel par abonnement (contre 30" actuellement)
  - 0.70" /m3 (à la place de 0.60" /m3).Votée à l'unanimité.
- Les plaques du columbarium achetées par la commune à 130" seront désormais revendues au prix d'achat.
- Déneigement :  
Les coûts horaires de M. Girardot restent inchangés soit : 46" tarif nuit et 23" tarif jour plus une astreinte annuelle de 500"  
Les tarifs de M. Philippe Andrey passent de 46" à 48" le passage au hameau de la Chèvre avec son matériel.  
Le conseil accepte à l'unanimité.

## **9/ Mise en place de la taxe d'aménagement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal institue la taxe d'aménagement au taux de 1% pour tous les permis de construire et/ou déclarations préalable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
Cette taxe a pour but le financement d'équipements publics, par exemple une extension de réseau, un aménagement de place, etc

## 10/ Questions diverses

- Mr RIGOULOT a établi deux devis :
  - un devis de 1135 " HT pour la mise en conformité du tableau électrique du foot (nécessaire depuis l'installation de l'éclairage du stade). Le devis est accepté.
  - un devis de 722 " HT pour la mise en place de 2 compteurs électriques dans le bâtiment communal proche du stade (local des motos et local du foot). Devis accepté.
- Mr Laurent MICHEL demande à passer sur le domaine public pour faire un chemin d'accès à sa propriété située 10 rue des Saillards. Demande acceptée.
- Les jeunes agriculteurs JA sollicite le prêt des tables et bancs pliants pour une manifestation. Demande acceptée mais une caution de 100 " sera demandée.
- La commune a la possibilité d'acheter 2 portes basculantes au prix de 250 " qui pourraient être installées dans les ateliers municipaux. Achat accepté.
- **La date des vœux est fixée au 17 janvier 2020**

La séance est levée à 23h00.